Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_EFFRES_41-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du conseil municipal du 17 juin 2026**
Date de convocation : 12/06/2026 Date d'affichage de la convocation : 16/06/2026	L'an deux mil vingt-six, Le dix-sept juin à dix-huit heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.
Date d'affichage de la délibération : 18/06/2026	

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Quorum	10
Présents	16
Représentés	3
Votants	19

Secrétaire de séance : Laurent SARTRE

Délibération n° : 41/2026

Objet : Programme d'effacement des réseaux

Matière : 7.1

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY	X		
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Madame Françoise ROPERHE	X	X	
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET	X		
Madame Corinne LE BOUHELLEC		X	Nathalie GOURONC
Madame Gwendalyne LE DOUARAN	X		
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC		X	Stéphanie GOURRONC
Madame Marine LE GOFF		X	Gwendalyne LE DOUARAN
Monsieur Laurent SARTRE	X		
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGEE	x		
Pour : 19 Contre : Abstention :			

Programme d'effacement des réseaux

La commune de Groix, située en zone littorale et soumise aux enjeux de préservation des paysages et de modernisation des infrastructures, engage un programme d'effacement des réseaux aériens sur plusieurs secteurs de son territoire. Cette opération, qui concerne les réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécommunications, s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie, de sécurisation des installations et de mise en conformité avec les objectifs de transition écologique. Les estimations sommaires transmises par Morbihan Énergies et les opérateurs concernés (Orange, etc.) évaluent le coût total des travaux à environ **485 816 € TTC** pour les trois secteurs identifiés (Mez Torday, Port Lay et Quehello). Ces travaux permettront notamment :

- La suppression des réseaux aériens obsolètes ou dégradés ;
- La sécurisation des installations électriques et d'éclairage public ;
- La réduction des nuisances visuelles et des risques liés aux intempéries ;

La commune bénéficiera d'une participation financière de Morbihan Énergies à hauteur de 54 531 € (calculée sur le montant HT des travaux d'éclairage public. Le reste à charge pour la commune, après déduction des recettes attendues, s'élève à 431 285 € TTC.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_EFFRES_41-DE

Vu les articles L. 2212-2 et L. 2224-12 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences des communes en matière d'éclairage public et de gestion des réseaux ;
Vu l'avis de la commission finances ;

Considérant que l'effacement des réseaux aériens constitue une priorité pour la commune de Groix, en vue d'améliorer la qualité des paysages et la sécurité des installations ;
Considérant que les études de détail, dont la durée est estimée entre 3 et 6 mois, permettront d'affiner les coûts et les modalités d'exécution des travaux ;
Considérant que la commune devra signer des conventions avec les opérateurs concernés (Orange, Morbihan Énergies) pour encadrer les modalités techniques et financières des travaux ;

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le lancement des études de détail pour l'effacement des réseaux aériens sur les secteurs de Mez Torday, Port Lay et Quehello, conformément aux estimations sommaires transmises ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires en dépenses et en recettes ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec Morbihan Énergies, Orange et tout autre partenaire concerné, afin d'encadrer les modalités techniques et financières des travaux

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 18/06/2026
Affichage et publication	Le 18/06/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune

MAIRIE DE GROIX
56 MORBIHAN